

Visa touristique entrée unique – TR (S)

Le visa touristique est délivré pour un but touristique. Le visa touristique est valable 3 mois après la date de dépôt, et il donne le droit à un séjour de 60 jours à partir de la date d'arrivée en Thaïlande. Attention, une fois quitté le territoire thaïlandais, le visa est annulé automatiquement même si le demandeur ne passe qu'une seule journée en Thaïlande. Le visa touristique peut être prolongé 1 mois supplémentaire dans un des services d'Immigration moyennant 1900 bahts (environ MAD550) sans sortir du pays.

Les pièces à fournir:

1. Formulaire
2. Deux Photo d'identité officielle en couleur
3. Passeport (Le passeport doit être encore valable au moins 6 mois à la date de départ)
4. Copie CIN et du passeport
5. Réservation de billet d'avion avec les détails (billet entrée et sortie du territoire thaïlandais dans un délai inférieur à 90 jours)
6. La preuve du logement en Thaïlande de tout au long du séjour en Thaïlande, vous devrez fournir :
 - Soit la réservation d'hôtel officielle et bien présentée sur laquelle figurent votre nom et prénom.
 - Soit la preuve de votre propriété en Thaïlande.
 - Soit la lettre d'invitation signée par votre hôte avec une copie de sa carte d'identité thaïe ou si votre hôte est un étranger vivant en Thaïlande : une copie de son passeport et son permis de séjour.

7. Justificatif financier :

- Soit votre relevé bancaire originale datant de **moins de 90 jours**, d'un compte non-bloqué : compte chèque, compte courant, avec un solde minimum de 5 000 MAD par demandeur.
- Si vous faites une demande de visa pour un mineur (moins de 20 ans) qui ne possède pas un compte bancaire, veuillez joindre votre relevé bancaire **(30 000 MAD par garant)** avec son acte **de naissance traduit en français pour prouver le lien familial ainsi que votre passeport ou CIN du garant.**
- Si vous faites une demande de visa pour un(e) Conjoint(e) qui ne possède pas un compte bancaire, veuillez joindre votre relevé bancaire **(30 000 MAD par garant)** avec son acte **de mariage traduit en français ou une prise en charge en français légalisée.**
- **Soit les trois bulletins de salaire des trois derniers mois avec l'attestation de travail et l'attestation de salaires originaux.**

8. Le tarif de visa touristique (S) : 500 MAD

Visa touristique à entrées multiples – TR (M)

La validité du visa est de six (6) mois et la durée du séjour est de soixante (60) jours par visite.

Les pièces à fournir:

1. Formulaire
2. Deux Photo d'identité officielle en couleur
3. Passeport (Le passeport doit être encore valable au moins 6 mois à la date de départ)
4. Copie CIN et du passeport
5. Réservation de billet d'avion avec les détails (billet de deux entrées et sorties du territoire thaïlandais dans un délai inférieur à 180 jours)
6. La preuve du logement en Thaïlande de tout au long du séjour en Thaïlande, vous devrez fournir :
 - Soit la réservation d'hôtel officielle et bien présentée sur laquelle figurent votre nom et prénom.
 - Soit la preuve de votre propriété en Thaïlande.
 - Soit la lettre d'invitation signée par votre hôte avec une copie de sa carte d'identité thaïe ou si votre hôte est un étranger vivant en Thaïlande : une copie de son passeport et son permis de séjour.

7. Justificatif financier :

- Soit votre relevé bancaire originale datant de moins de 90 jours, d'un compte non-bloqué : compte chèque, compte courant, avec un solde minimum de 5 000 MAD par demandeur.
- Si vous faites une demande de visa pour un mineur (moins de 20 ans) qui ne possède pas un compte bancaire, veuillez joindre votre relevé bancaire (30 000 MAD par garant) avec son acte de naissance traduit en français pour prouver le lien familial ainsi que votre passeport ou CIN du garant.
- Si vous faites une demande de visa pour un(e) Conjoint(e) qui ne possède pas un compte bancaire, veuillez joindre votre relevé bancaire (30 000 MAD par garant) avec son acte de mariage traduit en français ou une prise en charge en français légalisée.
- Soit les trois bulletins de salaire des trois derniers mois avec l'attestation de travail et l'attestation de salaires originaux.

8 . Le tarif de visa touristique (S) : 1 600 MAD

Transit

Les pièces à fournir :

1. Formulaire
2. Deux Photo d'identité officielle en couleur
3. Passeport (Le passeport doit être encore valable au moins 6 mois à la date de départ)
4. Copie CIN et du passeport
5. Réservation de billet d'avion avec les détails (billet entrée et sortie du territoire thaïlandais dans un délai inférieur à 90 jours)
6. Justificatif financier :
 - Soit votre relevé bancaire originale datant de moins de 90 jours, d'un compte non-bloqué : compte chèque, compte courant, avec un solde minimum de 5 000 MAD par demandeur.
 - Si vous faites une demande de visa pour un mineur (moins de 20 ans) qui ne possède pas un compte bancaire, veuillez joindre votre relevé bancaire (30 000 MAD par garant) avec son acte de naissance traduit en français pour prouver le lien familial ainsi que votre passeport ou CIN du garant.
 - Si vous faites une demande de visa pour un(e) Conjoint(e) qui ne possède pas un compte bancaire, veuillez joindre votre relevé bancaire (30 000 MAD par garant) avec son acte de mariage traduit en français ou une prise en charge en français légalisée.
 - Soit les trois bulletins de salaire des trois derniers mois avec l'attestation de travail et l'attestation de salaires originaux.
7. La confirmation de réservation de l'hôtel pour toute la durée de votre séjour
8. Le tarif de visa transit : 400 MAD